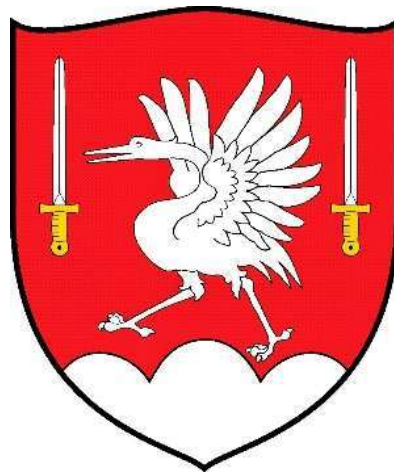


Commune de Bas-Intyamou



LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale
ordinaire du 12 mai 2026

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamon, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

mardi 12 mai 2026 à 20H00
à la salle communale Bourgo – 1^{er} étage – Route de l'Intyamon 36 à Enney

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 2 décembre 2025 (il ne sera pas lu)
2. Choix du mode de convocation pour la période législative 2026-2031
3. Election des membres de la Commission financière
4. Election des membres de la Commission des naturalisations
5. Election des membres de la Commission de l'aménagement et de l'énergie

6. Comptes 2025
 - a) De résultats
 - b) Des investissements
 - c) Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
 - d) Rapport de gestion
 - e) Approbation

7. Demande pour une délégation de compétences pour la vente de l'immeuble
Chemin de l'Ecole 12 à Villars-sous-Mont
Préavis de la commission financière

8. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

9. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Ils sont également publiés sur le site www.bas-intyamon.ch.

Le Conseil communal

2. Choix du mode de convocation pour la période législative 2026-2031

Selon la loi sur les communes, il incombe à l'assemblée communale de choisir le mode de convocation pour la période législative à venir.

A ce jour, les citoyens sont convoqués par envoi à tous les ménages.

Le Conseil communal propose de reconduire ce mode de convocation pour la période 2026-2031.

3. Election des membres de la Commission financière

Au sens de la loi sur les finances communales, la Commission financière se compose d'au moins cinq membres, élus par le législatif parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune.

Les membres sortants sont :

M. Roger Kuster

Mme Sandrine Baudevin

Mme Christelle Jorry Doumy

M. Loïc Andrey

M. Alexandre Geinoz

Les candidats seront annoncés au moment de l'Assemblée.

4. Election des membres de la Commission des naturalisations

Conformément La Commission des naturalisations est composée de cinq à onze membres, élus par le législatif parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune.

Les membres sortants sont :

Mme Ariane Favre

Mme Catherine Décrind

M. Antonio Gumbau

Mme Anne-Marie Seydoux

Mme Véronique Dey

M. Eric Barras

Les candidats seront annoncés au moment de l'Assemblée.

5. Election des membres de la Commission d'aménagement et d'énergie

La Commission d'aménagement se compose d'au moins cinq membres élus en majorité par le législatif, le reste étant élus par l'exécutif.

Les membres sortants sont :

M. Américo Delgado

M. Pierre-Alain Conus

M. Jonas Gremaud

M. Olivier Pharisa

M. Benoît Geinoz

Les candidats seront annoncés au moment de l'Assemblée.

6. Comptes 2025

Commentaires

Approuvés par le Conseil communal en date 7 avril 2026, les comptes de l'exercice 2025 ont été vérifiés par la fiduciaire BDO SA Bulle les 30 et 31 mars 2026, conformément à la Loi sur les finances communales (LFCo). Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée communale.

Résultat de l'exercice 2025

Les comptes 2025 laissent apparaître un bénéfice de **CHF 166'469.87** alors que le budget 2025 envisageait une perte de CHF 490'006.28. En regard aux comptes de l'exercice précédent (2024), les charges et revenus sont presque équivalents.

Au global, les charges ont été supérieures de CHF 520'844.73 (+ 5.1%) au budget 2025. Les revenus sont également supérieurs pour CHF 1'177'320.88 (+ 12.0%).

La part des charges liées (charges de transfert) se monte à CHF 4'738'368.90 pour des charges totales de CHF 4'738'369.- représentant ainsi 44.7% des charges totales de la commune (42.5% en 2024). Pour information nous reproduisons les évolutions des années 2022 à 2026.

	C 2022	C 2023	C 2024	2025	B 2026
Charges de transferts	3'605'578.95	4'428'752.26	4'234'400.53	4'738'368.90	4'906'550.00
Charges totales	7'616'381.78	9'464'566.88	9'962'913.86	10'602'000.44	9'341'564.00
Charges de transferts en %	47.3%	46.8%	42.5%	44.7%	52.5%

Les principaux écarts des comptes 2025, tant au budget 2025 qu'aux comptes 2024, vous sont présentés et commentés dans les pages qui suivent. De plus amples informations sont également détaillées dans notre rapport de gestion (sur le site internet www.bas-intyamou.ch).

0 ADMINISTRATION GENERALE

Les charges dépassent les prévisions budgétaires de CHF 155'922.- (+16.6%). Par rapport aux comptes 2024 celles-ci progressent de CHF 174'565.- (+19.0%).

La réévaluation des postes de l'administration des finances a nécessité une augmentation des taux d'activité (0.5 EPT). La maintenance du parc informatique et des logiciels justifie également cette progression des charges ainsi que des dépenses non budgétées qui ont été réalisées sur le poste d'entretien et rénovation de l'Auberge de la Couronne (Enney)

1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

Avec des charges nettes totales de CHF 128'556.-, ce chapitre affiche un dépassement du budget 2025 de CHF 9'345.- (+ 7.8% de CHF 119'211.-). Pour rappel, les personnes astreintes à l'obligation de servir et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon du corps des sapeurs-pompiers sont soumises à une taxe d'exemption annuelle, qui est prélevée par l'association (Association des Secours Sud Fribourgeois), au travers des communes.

2 FORMATION

Les charges totales de formation progressent de CHF 361'616.- par rapport aux comptes 2024, soit + 12.1% pour atteindre CHF 3'340'174.-. Les charges dites liées (participations aux dépenses cantonales écoles primaires, cycle d'orientation, conservatoire, etc.) représentant CHF 2'077'605.- soit 62.2%. L'écart aux prévisions budgétaires 2025 est de CHF 93'182.- (+ 2.9%).

3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

Les prévisions budgétaires du chapitre "Culture, sports et loisirs" ont été inférieures aux dépenses effectives 2025 pour un montant de CHF 12'772.- (9.4%).

4 SANTE

Essentiellement constitué de charges dites liées, ce chapitre affiche des charges en dessous des prévisions budgétaires (-CHF 27'817.- ou -3.4%) pour atteindre un total de près de CHF 800'000.-. Cependant, une évolution à la hausse est notée en regard des comptes annuels 2024 : + CHF 73'738.- / +10.2%.

5 PREVOYANCE SOCIALE

Avec une progression de 10.6% (CHF 93'928.-) par rapport à l'exercice 2024, ce chapitre présente un total des charges de CHF 979'506.-. L'écart aux prévisions budgétaires s'élève à CHF 39'848.- ou +4.2% constitué principalement par l'augmentation sur la rubrique "Subventions aux crèches et garderies" : + CHF 28'864.-.

6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

Les charges totales de ce chapitre (CHF 864'433.-) sont en hausse par rapport aux prévisions budgétaires 2025 de CHF 59'013.- (+7.3%). Cette augmentation est constatée essentiellement dans l'entretien des routes (CHF 26'750.-) et pour les honoraires de tiers et planifications (CHF 30'949.-)

7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les chapitres environnementaux doivent être équilibrés selon la législation en vigueur. Les règlements sur l'eau potable et sur l'épuration sont en cours de révision.

Selon la législation pour la gestion des déchets, les charges doivent être au minimum être couvertes par 70% des revenus. Le chapitre 7301 "Gestion communale des déchets" est, pour 2025, à l'équilibre avec des charges et revenus identiques (CHF 220'453.-) grâce au prélèvement au financement spécial (CHF 6'656.-). Le solde 2025 du poste de financement spécial des déchets s'élève à CHF 21'973.34.

8 ECONOMIE PUBLIQUE

Dans ce chapitre, nous retrouvons l'économie alpestre, les chalets et les comptes de l'unité de gestion forestière « Les Merlas ». Nous rappelons que lors de l'Assemblée communale du 2 décembre 2025, les statuts de la Corporation forestière "Les Merlas" ont été approuvés et que le chapitre 8 est amputé des comptes 8206 Forêts intercommunales.

9 FINANCES ET IMPOTS

Le total des revenus de ce chapitre s'élève à CHF 7'057'815.-. Il est en amélioration par rapport aux prévisions budgétaires CHF 792'842.- ou +27.4%. En regard des comptes 2024, une progression de 4.8% soit CHF 321'707.- est enregistrée.

9.1 Impôts ordinaires (personnes physiques)

Avec un total des revenus de CHF 3'737'447.-, nous constatons une progression de CHF 327'447.- (+9.6%) des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques par rapport aux estimations budgétaires (CHF 3'410'000.-). En regard des comptes 2024, une augmentation de CHF 297'557.- est à noter.

Les revenus de l'impôt sur les prestations en capital sont également en augmentation, tant en regard du budget 2025 (+ CHF 121'4412.-) que des comptes 2024 (CHF 138'967.-).

9.2 Impôts ordinaires (personnes morales)

Alors que le budget 2025 envisageait des revenus de CHF 670'000.- pour les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, ceux-ci s'élèvent à CHF 928'228.- aux comptes 2025, soit une progression de +38.5% (+ CHF 258'228.-).

9.3. Impôts communaux spéciaux

Les impôts sur les gains immobiliers et la plus-value et sur les mutations immobilières sont en diminution en regard des prévisions 2025 (- CHF 148'882.-). Ils sont également en baisse par rapport aux comptes de l'exercice 2024 pour un montant de CHF 363'289.-.

Ces revenus ne sont pas aisés à estimer dans le cadre des budgets étant précisé les fluctuations annuelles.

En 2025, les intérêts passifs des engagements financiers (dettes) se sont élevés à CHF 234'617.- contre CHF 239'792.- en 2024.

Récapitulatif des comptes 2025 de résultats

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	1'095'233.72	126'831.60	939'311.84	134'760.65	920'668.44	110'325.07
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE	248'990.82	120'434.75	231'085.98	111'875.00	218'919.12	138'006.00
2 FORMATION	3'340'174.39	580'446.90	3'246'992.47	570'278.08	2'978'558.04	529'668.34
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	148'808.43	4'178.00	136'036.76	3'928.00	113'824.78	2'928.00
4 SANTE	799'527.90	8'867.90	827'344.90	4'000.00	725'789.28	14'288.78
5 PREVOYANCE SOCIALE	979'505.65	5'255.85	939'657.95	1'500.00	885'577.80	5'194.45
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	864'433.28	62'610.73	805'420.45	75'182.63	820'263.35	41'994.29
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	1'318'639.96	1'158'222.25	1'094'648.47	909'849.69	1'333'118.58	1'147'779.21
8 ECONOMIE PUBLIQUE	1'743'599.65	1'871'294.90	1'860'017.14	1'742'290.28	1'720'252.39	1'611'720.64
9 Finances et impôts	290'574.29	7'057'815.08	228'127.40	6'264'972.75	485'734.22	6'736'107.86
TOTALISATION	10'829'488.09	10'995'957.96	10'308'643.36	9'818'637.08	10'202'706.00	10'338'012.64
Résultat (excédent de charges/revenus)	166'469.87		490'006.28	135'306.64		

Comptes 2025

Récapitulatif des investissements

Budget 2025

Comptes 2025

Budget 2025

Comptes 2024

Dépenses Recettes Dépenses Recettes Dépenses Recettes

0 ADMINISTRATION	107'607.10		140'000.00			
1 ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE						
2 FORMATION	131'177.55	3'972.10			2'780'490.15	300'000.00
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS					29'769.65	50'000.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	9'662.47		135'000.00		53'149.95	
PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT						
7 TERRITOIRE	244'701.89	404'366.80	2'000'000.00	1'447'525.00	1'339'101.74	374'028.30
8 ECONOMIE PUBLIQUE	362'888.68	37'200.00	219'800.00	168'800.00	135'944.30	30'800.00
9 FINANCES ET IMPÔTS	445'538.90	856'037.69			754'828.30	4'338'455.79
TOTALISATION	1'301'576.59	1'301'576.59	2'494'800.00	1'616'325.00	5'093'284.09	5'093'284.09

Report des dépenses au bilan

Report des recettes au bilan

Investissements nets

Report des dépenses au bilan	856'037.69	2'494'800.00	4'338'455.79
Report des recettes au bilan	445'538.90	1'616'325.00	754'828.30
Investissements nets	410'498.79	878'475.00	3'583'627.49

Bilan au 31.12.2025

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2025	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2025
1	ACTIF	37'930'614.52	39'408'853.92	39'439'998.21	37'899'470.23
10	Patrimoine financier (PF)	12'110'505.63	38'812'685.80	38'438'721.47	12'484'469.96
100	Disponibilités et placements à court terme	1'689'300.26	17'612'894.91	17'568'352.34	1'733'842.83
101	Créances	- 3'403'666.83	13'925'758.28	14'519'946.49	- 3'997'855.04
104	Actifs de régularisation	6'295'297.90	6'997'536.83	6'313'222.64	6'979'612.09
108	Immobilisations corporelles PF	7'529'574.30	276'495.78	37'200.00	7'768'870.08
14	Patrimoine administratif (PA)	25'820'108.89	596'168.12	1'001'276.74	25'415'000.27
140	Immobilisations corporelles PA	25'588'874.25	591'383.37	939'072.96	25'241'184.66
142	Immobilisations incorporelles PA	144'101.64	4'784.75	62'203.78	86'682.61
145	Participations, capital social PA	87'131.00	-	-	87'131.00
146	Subventions d'investissement	2.00	-	-	2.00
2	PASSIF	- 37'930'614.52	11'063'332.47	11'032'188.18	- 37'899'470.23
20	Capitaux de tiers	- 25'241'724.42	10'842'340.70	10'563'093.89	- 24'962'477.61
200	Engagements courants	- 1'160'136.48	7'324'428.87	7'065'539.61	- 901'247.22
201	Engagements financiers à court terme	- 288'124.95	276'440.00	646'202.56	- 657'887.51
204	Passifs de régularisation	- 556'168.49	1'983'915.94	1'673'734.52	- 245'987.07
206	Engagements financiers à long terme	- 23'237'294.50	1'257'555.89	1'177'617.20	- 23'157'355.81
29	Capital propre	- 12'688'890.10	220'991.77	469'094.29	- 12'936'992.62
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	- 3'024'873.08	135'207.93	302'624.42	- 3'192'289.57
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	- 600'486.90	85'783.84	-	- 514'703.06
299	Excédent ou découvert du bilan	- 9'063'530.12	-	166'469.87	- 9'229'999.99
2990	Résultat annuel	-	-	166'469.87	- 166'469.87
29900.00	Résultat annuel	-	-	166'469.87	- 166'469.87
2999	Résultats cumulés des années précédentes	- 9'063'530.12	-	-	- 9'063'530.12

7. Demande de délégation de compétences pour la vente de l'immeuble Chemin de l'Ecole 12 à Villars-sous-Mont

Il s'agit de l'immeuble appelé « Ancienne Cure » à Villars-sous-Mont. Actuellement libre de bail à loyer, cette maison nécessite des travaux conséquents de rénovation. Le Conseil communal a sollicité une estimation des coûts de tels travaux. Au vu du montant conséquent à prévoir pour les travaux, il souhaite vendre ce bien communal.

En ce sens, une délégation de compétences est sollicitée pour la vente de cet immeuble.

8. Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

Pour rappel, les communes de Bas-Intyamont et Grandvillard ont passé une convention pour la conduite de l'accueil extrascolaire. Celui-ci a lieu à l'école d'Estavannens.





La convention qui lie les deux communes a été adaptée et, de fait, le règlement communal nécessitait lui aussi des adaptations. Les bases légales et dispositions ayant été sensiblement corrigées par le canton, le règlement a subi une révision complète.

L'accueil extrascolaire accueille les enfants dès 06.30 h. jusqu'à 18.30 h., chaque jour de la semaine, hormis durant les vacances scolaires. Il compte 42 places d'accueil.



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale		Commune de Bas-Intyamon Route de l'Intyamon 36, 1667 Enney
Téléphone		026 921 81 00
Web		www.bas-intyamon.ch
E-Mail		commune@bas-intyamon.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME